

PROAGRI

POUR VOUS. AUJOURD'HUI. ET DEMAIN

G E S T I O N E X P L O I T A T I O N

AUDIT - VÉRIFICATION CONDITIONNALITÉ

PAC en toute sécurité

LES OBJECTIFS :

- Sécuriser vos enregistrements.
- Se préparer aux contrôles « conditionnalité ».
- Mettre en évidence les points de non conformité à la conditionnalité de votre exploitation.
- Disposer d'éléments pour mettre au niveau réglementaire « conditionnalité » votre exploitation.

VOTRE ACCOMPAGNEMENT :

Selon vos besoins, un conseiller référent interviendra et vous accompagnera pour le « Suivi enregistrements des pratiques » et/ou la « Vérification de votre conformité » vis-à-vis de la réglementation.

CONTACT : Estelle GORIUS - 04 68 35 97 67

DÉCLARATIONS

PAC filières végétales

LES OBJECTIFS :

Réaliser le dossier de demande des aides PAC avec l'intervention d'un conseiller maîtrisant les aspects réglementaires et techniques de la télédéclaration PAC.

VOTRE ACCOMPAGNEMENT :

- Un agent Chambre d'agriculture vous accompagnera dans vos démarches déclaratives.
- Mise à jour ou création du registre parcellaire.
- Déclaration des cultures en place.
- Vérification des engagements contractualisés (MAE, BIO), vérification des Surfaces Non Agricoles.
- Finalisation de la déclaration sur Mes Parcelles avant transfert dans TELEPAC.

CONTACT : Virginie BAY - 04 68 35 87 87

DURÉE :

2 visites sur l'exploitation
+ 1 visite post-contrôle possible.

TARIFS :

420 € HT / jour - 504 € TTC (tarif modulé
selon vos besoins d'accompagnement)

LES + DE LA PRESTATION

- + Suivi/connaissance réglementation
- + Un outil performant « Mes Parcelles »
- + Mise en relations/contacts avec DDTM

DURÉE :

De 30 min à 2h - selon exploitation

TARIFS :

Forfait base ≤ à 30 minutes : 85 € HT - 102 € TTC
Puis 13 € HT - 15,60 € TTC par tranche de 15
minutes supplémentaires

LES + DE LA PRESTATION

- + Conseillers expérimentés
- + Compétences techniques et spécifiques
- + Objectivité & Neutralité

CONSTRUCTIONS

Diagnostic appui projet investissement PCAE

LES OBJECTIFS :

- Conseiller sur les possibilités de financement
- Identifier les atouts et les contraintes pour la réalisation du projet
- Analyser les risques techniques et financiers
- Etudier la viabilité du projet à 3 ans
- Sécuriser votre projet d'investissement et l'obtention des subventions du Conseil Régional dans le cadre des dispositifs PCAE et 422.

VOTRE ACCOMPAGNEMENT :

Deux techniciens : un conseiller filière et un conseiller Entreprise qui vous appuieront dans vos démarches et votre réflexion stratégique.

CONTACT : Stéphane AFRICANO - 04 68 35 85 97

CONSTRUCTIONS

Accompagnement dans le cadre des autorisations de construire

LES OBJECTIFS :

Rédiger une Notice Agricole accompagnant le dossier de Permis de Construire ou Déclaration Préalable.

VOTRE ACCOMPAGNEMENT :

- Un référent expert vous aidera à concrétiser et sécuriser votre projet de construction en zone agricole :
- Cartographie situant l'exploitation agricole dans son ensemble.
- Rédaction de la notice avec trois volets (présentation de l'exploitation; nécessité de la construction par rapport à l'activité, respect des règles applicables). Prises en compte des contraintes supra-communales (Loi Littoral etc ...).
- Dans le cadre d'un bâtiment d'élevage formulaires de déclaration RSD (prestation en collaboration avec les conseillers du service élevage).

CONTACT : Manuelle CHAILLOU - 04 68 35 74 21

CONSTRUCTIONS

Permis de construire : déclaration préalable bâtiment photovoltaïque

LES OBJECTIFS :

Rédiger une Notice Agricole pour le dossier de Permis de Construire dans le cadre de l'accompagnement réalisé par la Chambre d'agriculture de l'Ariège pour la construction d'un bâtiment photovoltaïque.

VOTRE ACCOMPAGNEMENT :

- Un conseiller référent réalisera un pré-diagnostic de votre projet (2h) et définira la cartographie du foncier faisant l'objet de la demande.
- Cartographie situant l'exploitation agricole dans son ensemble.
- Rédaction de la notice avec trois volets :
 - 1 : Présentation de l'exploitation;
 - 2 : Nécessité de la construction par rapport à l'activité;
 - 3 : Respect des règles applicables.
- Prises en compte des contraintes supra-communales (Loi Littoral etc ...).
- Dans le cadre d'un bâtiment d'élevage formulaires de déclaration RSD (prestation en collaboration avec les conseillers du service élevage).

CONTACT : Manuelle CHAILLOU - 04 68 35 74 21

EN BREF

DURÉE :

Dossier PCAE : de 2 à 3 jours
Dossier 422 : 4 à 5 jours

TARIFS :

Sur demande selon la mesure sollicitée et montant d'investissement 800€ HT - 960 € TTC

LES + DE LA PRESTATION

- + Expertise dossiers de financements
- + Des conseillers spécialisés
- + Orientation vers des partenaires spécialisés si nécessaire (urbanisme, gestion de l'eau, juridique, etc.) pour bien évaluer le projet, détention de nombreuses références

EN BREF

DURÉE :

De 1h à 2 jours selon vos besoins.

TARIFS :

- Niveau 0 : premier contact et conseil ponctuel Gratuit
- Niveau 1 : notice agricole de base (bâti-ments agricoles) 600€ HT - 720 € TTC
- Niveau 2 : notice agricole + complément (logement, contraintes réglementaires) 800€ HT - 960 € TTC

LES + DE LA PRESTATION

- + Compétences spécifiques dans les domaines de l'urbanisme et agriculture
- + Relations avec les différents partenaires (DDTM, Mairie)

EN BREF

DURÉE :

Une prestation par niveaux adaptée à votre besoin.

TARIFS :

- Niveau 0 : faisabilité du projet en terme d'urbanisme en appui avec la CA09 GRATUIT
- Niveau 1 : notice agricole de base (bâti-ments agricoles) 180€ HT - 216 € TTC
- Niveau 2 : notice agricole + complément RSD 250 € HT - 300 € TTC

LES + DE LA PRESTATION

- + Expertise dans les domaines de l'urbanisme et agriculture
- + Relations avec les différents partenaires (DDTM, Mairie)